

STRATEGIE DE DECONFINEMENT :

**Les infirmières et infirmiers libéraux,
partenaires à part entière.**

Propositions du Sniiil

Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux

7 mai 2020

Après huit semaines de confinement, l'heure est, aujourd'hui, à une stratégie de déconfinement incluant tous les professionnels de santé afin d'éviter les zones blanches.

Les 120 000 infirmiers libéraux ont très largement démontré leurs capacités à se mobiliser pour faire face à la pandémie.

Ainsi, tout en assurant la continuité des soins, les infirmiers libéraux ont parallèlement pris en charge des patients COVID+ en :

- sachant s'équiper de moyens de protections malgré la pénurie d'équipement de protection individuelle
- organisant des tournées spécifiques COVID+
- protégeant, ainsi, de toute contamination leurs patients.

Selon les territoires, les infirmiers ont su montrer les atouts de la profession :

- couverture de l'ensemble du territoire
- continuité des soins maintenue au domicile des patients
- organisation en cabinet de groupe et entre différents cabinets, permettant une souplesse et une disponibilité assurant un maximum de sécurité des patients
- organisation territoriale en lien avec l'ensemble des acteurs de santé, notamment les laboratoires de biologie médicale avec lesquels des liens forts existent depuis toujours.

Le discours du 28 avril 2020 du Premier ministre dévoilait la stratégie de déconfinement. Elle repose sur un triptyque : Protéger - Tester - Isoler.

Protéger :

Ceci implique notamment que les professionnels de santé soient correctement équipés de moyens de protection, afin de se protéger eux-mêmes, mais aussi de protéger la population. Des Equipements de Protection Individuels doivent donc être à disposition en quantité suffisante et leur utilisation optimisée. La participation des infirmiers libéraux aux campagnes de dépistage massif ne pourra se faire sans la garantie d'une protection suffisante qui ne se limite pas aux seuls masques chirurgicaux. Les stocks constitués grâce au système D ne suffiront pas à répondre aux besoins.

Tester :

Les infirmières et infirmiers libéraux font partie des catégories de professionnels de santé habilités à réaliser des tests nasopharyngés en offrant une garantie de qualité. Afin de renforcer la qualité de ces prélèvements, il paraît indispensable de renforcer les bonnes pratiques en mettant à leur disposition des supports rappelant le bon geste de prélèvement nasopharyngé. Pour ce faire :

- des laboratoires proposent déjà des formations complémentaires.
- dans certaines régions, les URPS Infirmières ont organisé des formations sous forme de Webinar. Ainsi en Pays de Loire 1260 infirmiers ont été formés sur 3200 professionnels exerçant dans la région, soit 50%
- des tutoriels ou autres supports sont déjà facilement disponibles par l'intermédiaire du Syndicat Des Biologistes (<https://www.utmb.edu/covid-19/health-care-workers/collection-of-nasopharyngeal-specimens-with-the-swab-technique>)

Isoler :

Dans les cas de mise en isolement de patients, les infirmiers libéraux ont toujours la capacité de les surveiller par des télé-suivis ou des surveillances renforcées, en lien avec le médecin traitant. Nous rappelons que les infirmiers libéraux ont été jusqu'alors peu sollicités contrairement à ce que la vague d'épidémie laissait présager.

STRATEGIE DE « CONTACT TRACING »

Dans la stratégie proposée par le Premier Ministre, l'organisation repose sur la mise en œuvre d'un circuit de « contact tracing » permettant d'identifier et de tester toute personne ayant été en contact avec un patient testé positif au COVID 19.

Le téléservice dénommé « Contact Covid » élaboré par l'Assurance Maladie doit permettre de répondre au défi du dépistage en masse par les plateformes départementales, alimentées par le système d'information de dépistage (SI-DEP).

Les 120 000 infirmières et infirmiers libéraux constituent cependant une ressource indispensable à la réussite de ce plan.

120 000 INFIRMIERS LIBERAUX : UNE RESSOURCE INDISPENSABLE

La perspective de réaliser 700 000 tests de dépistage par semaine sera, sans aucun doute, un objectif difficilement atteignable sans la mobilisation et l'intégration dans l'organisation des 120 000 infirmières et infirmiers libéraux.

Déjà formés, ayant toute compétence légale à réaliser des prélèvements, et ayant déjà fait preuve de leur réactivité, les infirmières et infirmiers libéraux demeurent les professionnels de santé les plus proches de la population française, présents dans toutes les communes du rural comme de l'urbain et de la banlieue.

Les infirmiers, déjà très largement organisés, peuvent donc facilement intégrer le dispositif de test en masse, en s'appuyant sur les équipes et organisations déjà mises en place dans les territoires :

- via les organisations informelles créées par les différents cabinets d'infirmiers qui ont su mutualiser leurs moyens,
- dans les Centres dédiés COVID 19,
- dans les MSP,
- et dans les CPTS, qui furent facilitateurs dans l'organisation des prises en charge des patients COVID+. Les organisations coordonnées (Équipes de soins primaires, MSP, CPTS) ont, d'ailleurs, dans cet épisode COVID, largement montré leur implication et leur efficacité dans la prise en charge de ces patients.

De surcroît, les infirmiers peuvent également :

- proposer la réalisation de prélèvement nasopharyngés en renfort des laboratoires,
- organiser des lieux de prélèvement au plus près des territoires y compris ceux éloignés d'un laboratoire : par exemple au sein de leurs cabinets ou dans des lieux dédiés (dans des locaux mis à dispositions par des collectivités territoriales par exemple),
- intervenir dans les EHPADs, structures médico-sociales, les collectivités, entreprises ou établissements.

Enfin, les infirmiers, en contact étroit avec les patients et leur entourage, pourraient rapidement permettre la réalisation de test en toute autonomie, dès lors qu'un patient est diagnostiqué positif au COVID 19.

La possibilité pour les infirmiers de prescrire des tests de dépistage permettrait de plus, sans aucun doute, d'élargir le périmètre des patients contacts et de faciliter l'accès rapide au dépistage.

Il conviendra cependant pour chacune de ces organisations de garantir la sécurité des patients comme des soignants en identifiant des règles simples de :

- accueil (prise de rendez-vous, existence d'une salle d'attente),
- flux (permettant le respect des distanciations physiques),
- stockage du matériel,
- conservation des prélèvements (la conservation des tests avant acheminement vers les laboratoires à +4° impose la présence d'un réfrigérateur),
- désinfection et décontamination (surface adaptées, ménage, douche),
- élimination des déchets (notamment les équipements de protection individuelle).

Les modalités de réalisation des tests, leur conservation et leur acheminement vers les laboratoires devront également être formalisées, afin de respecter des bonnes pratiques de la phase pré-analytique, et de garantir :

- la qualité,
- la traçabilité,
- le respect des délais.

L'ensemble de ces mesures peuvent être toutefois rapidement mises en place au travers des organisations déjà existantes citées ci-dessus, ou grâce à des collaborations entre infirmiers libéraux et laboratoires de biologie médicale. De même, les conventions qui existent entre les laboratoires et les infirmiers libéraux pourront facilement et rapidement être revues.

FACTURATION ET REMUNERATION DES INFIRMIERS LIBERAUX

Dès le début de la crise sanitaire, les syndicats représentatifs ont négocié avec l'assurance maladie la création d'actes permettant la prise en charge et le suivi des patients COVID+.

Un acte de prélèvement pour les patients COVID à domicile a ainsi été créé. Il est valorisé à hauteur d'AMI 4,2 (13,23 euros). Cette cotation permet de valoriser la mise en œuvre de plusieurs critères complexes, chronophages et délicats, parmi lesquels l'obligation, pour l'infirmier, de s'équiper de moyens de protection individuelle, mais aussi de réorganiser sa tournée de soins.

Les prélèvements en masse, qui n'exigent pas les mêmes contraintes (moins de temps d'équipements mais aussi de besoins d'équipements), imposent une cotation différente de celle prévue à domicile. Les échanges que le Sniil a eu avec le Président du Syndicat des Biologistes, François Blanchecotte, nous ont permis d'envisager une cotation qui pourrait être voisine d'un AMI3.

Toutefois, afin de permettre une traçabilité et une identification de cet acte, il convient de proposer une lettre clef « traçante ». Le Sniil propose ainsi **AMI 3,3. (10,39 €)**.

Afin de faciliter la facturation par les infirmiers libéraux et de limiter les risques contact, le Sniil renouvelle également sa demande d'une prise en charge à 100% RO des actes liés aux patients

COVID19+. Ainsi le Sniil demande que l'acte de prélèvement nasopharyngé, mais aussi sérologique, soit pris en charge à 100% RO.

Enfin, l'accès aux données de la plateforme SI-DEP représenterait une solution simple et sécurisée afin que les infirmiers libéraux aient un accès sans difficulté aux informations administratives du patient et à la prescription, sans manipulation de documents.

SYNTHESE

Selon les dernières données recueillies par la Fédération des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé à partir de différentes sources¹, sur les 2,9 millions de patients diagnostiqués COVID+ symptomatiques, 93,2% ont été pris en charge en ambulatoire grâce à une mobilisation des professionnels de santé de ville.

Aujourd'hui, à l'heure du déconfinement, il est indispensable de faire confiance à ces mêmes acteurs de terrains. Et ce, d'autant plus qu'ils ont déjà commencé à s'organiser.

Pour poursuivre l'engagement de la profession infirmière libérale, il est nécessaire de continuer à s'appuyer sur les dispositifs existants et notamment sur la collaboration étroite entre les infirmiers libéraux et les laboratoires de biologie. Mais les moyens doivent être donnés, afin que cette stratégie de déconfinement se déroule dans les meilleures conditions et permette tout à la fois de protéger la population et de donner un accès simple et rapide au dépistage, évitant ainsi une nouvelle vague de contamination.

Les enjeux de la stratégie sont suffisamment importants pour prendre en considération les atouts que représente la profession infirmière libérale :

- disponibilité sur l'ensemble du territoire,
- organisation souple et autonome,
- compétences.

Il suffit simplement de :

- sécuriser les pratiques,
- indemniser à la hauteur des compétences,
- faciliter la gestion administrative.

¹ Institut Pasteur, HAS, Santé Publique France, enquête covid 2é volet MG France ; compilation des données et calculs par le Dr Leicher